

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE3224

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et au maintien d'un réseau de services dans le monde rural favorisant l'installation de jeunes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement d'un réseau de services complets et de qualité en milieu rural est essentiel pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs. Ces services, en répondant aux besoins et aux aspirations des futurs agriculteurs, peuvent transformer les territoires ruraux en lieux de vie désirables, offrant des services dans le domaine de la santé, du social, de l'enseignement, de l'encadrement, de l'animation.

Cet amendement propose de préciser l'objectif de maintien d'un réseau de services dans le monde rural favorisant l'installation de jeunes.